



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATION, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 24 MAI 2016, À 18H45, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESS.

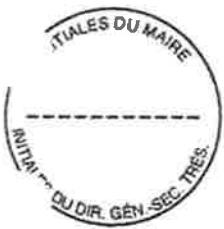
Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell et Robert Paquet.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absents avec motivation : Monsieur Réjean Morency et monsieur Robert Pilote.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Réflexion	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #16-137 Avis de convocation	Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.
Explication et consultation sur une dérogation mineure - 128, rue de la Tourbe	Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à autoriser une superficie de plancher de 89,17 mètres carrés pour une résidence d'un étage située au 128, rue de la Tourbe alors que le règlement de zonage 15-674 exige à la grille des spécifications de la zone H2-130 une superficie de 174 mètres carrés. Aucune personne était présente. Aucun commentaire n'a été adressé au Conseil municipal.
Rés. #16-138 Dérogation mineure - 128, rue de la Tourbe	Attendu la demande de dérogation mineure visant à autoriser une superficie de plancher de 89,17 mètres carrés pour une résidence d'un étage située au 128, rue de la Tourbe alors que le règlement de zonage 15-674 exige à la grille des spécifications de la zone H2-130 une superficie de 174 mètres carrés; Attendu que dans le nouveau règlement de zonage 15-674 entré en vigueur en septembre 2015, la définition de la superficie de plancher a été modifiée par rapport à l'ancien règlement; Attendu qu'autrefois, la superficie de plancher du sous-sol était considérée dans le calcul; Attendu qu'aujourd'hui, la définition fait en sorte que nous ne pouvons pas calculer la superficie de plancher du sous-sol; Attendu que la superficie exigée fait en sorte que le requérant devrait avoir une superficie de 174 mètres carrés pour un étage; Attendu que si le sous-sol était calculé dans la superficie de plancher, il y aurait une superficie totale de 178,34 mètres carrées; Attendu que le règlement devrait être modifié pour établir la norme comme auparavant; Attendu que lors de la réunion du 19 avril 2016, le comité consultatif d'urbanisme a



No de résolution
ou annotation

émis une recommandation favorable pour cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à autoriser une superficie de plancher de 89,17 mètres carrés pour une résidence d'un étage située au 128, rue de la Tourbe alors que le règlement de zonage 15-674 exige à la grille des spécifications de la zone H2-130 une superficie de 174 mètres carrés.

Rés. #16-139
Permis PIIA

Attendu que demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 19 avril et le 10 mai 2016, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder des permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommendations CCU
128, rue de la Tourbe	Construction unifamiliale isolée	#16-46
30, rue des Jardins	Clôture frost	#16-55

Rés. #16-140
Adoption
second projet
règl. #16-694

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement #16-694 modifiant le règlement de zonage #15-674. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retrancrit au long.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Paquet à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement décrétant des travaux de voirie sur les rangs St-Antoine et St-Nicolas et prévoyant un emprunt de 700 000,00 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

Période de questions

Aucune question n'a été posée..



No de résolution
ou annotation

Fin de la
séance

Levée de la séance à 18 heures 48.

Parise Cormier, maire

Martin Leith, secrétaire-trésorier